

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 32 (1894)
Heft: 23

Artikel: La cantata dè Grandson
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-194322>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

et les chroniques du pays, avez-vous jamais parcouru le premier volume de notre recueil des lois ? J'en doute, car vous y auriez certainement remarqué, comme moi, ce qui a trait à l'organisation des municipalités, dans la loi du 18 juin 1803, portant à son article 1^{er} :

« Il y a, dans chaque commune, une municipalité composée d'un syndic, de deux adjoints et d'un conseil municipal de huit membres au moins et de seize au plus. »

Donc, au commencement du siècle, la municipalité de Lausanne comptait bel et bien dix-neuf membres, savoir seize municipaux, plus le syndic et deux adjoints.

C'était là, au moins, une municipalité d'attaque et capable de résister à n'importe quel Conseil communal. Qu'aurait-il fait contre dix-neuf?...

Et puis, quelle dignité dans la tenue et quel respect imposaient ces municipaux dont le costume était l'habillement bleu, à boutons jaunes unis, veste, culotte et bas noirs!...

On rira peut-être d'une municipalité aussi nombreuse; on dira sans doute que ce n'est point la quantité, mais la qualité qu'il faut rechercher aujourd'hui; c'est possible, mais les affaires augmentant chaque jour, la charge devient décidément trop lourde pour cinq: c'est le moyen de tout commencer et de ne rien finir.

Tandis qu'avec dix-neuf municipaux, comme autrefois, la besogne serait plus équitablement répartie, et nous sortirions peut-être de l'ère des *projets perpétuels*.

Afin de faire trêve aux critiques incessantes qui s'élèvent contre l'administration communale, de réduire au silence toutes les mauvaises langues, on pourrait, avec une municipalité de dix-neuf membres, procéder immédiatement comme suit, pour en finir rapidement avec tant de choses depuis si longtemps sur le tapis :

Quatre municipaux seraient chargés de régler définitivement, et avant la fin du siècle, la question des tramways;

Quatre autres étudieraient la création d'une salle de concerts et de grandes réunions;

Quatre autres n'auraient autre chose à faire qu'à relancer le Conseil fédéral jusqu'à ce qu'il mette enfin la main au bâtiment des postes. Il y a toute une jeune génération qui désire ardemment ne point mourir avant d'avoir vu cet édifice sortir de terre;

Quatre autres enfin, munis d'une baguette de coudrier, iraient à la recherche de sources d'eaux; et, en cas de mauvais temps, s'occuperaient de l'étude de chalets de nécessité, sans trop se presser cependant, dans cette matière ingrate, où la moindre faute peut

mettre le municipal en mauvaise odeur auprès de ses administrés.

Vous me demanderez sans doute ce que feront les trois autres membres de la municipalité. Eh bien, l'un aura la direction générale des affaires et les deux autres... Ma foi, les deux autres — pour vous plaire — feront procéder au curage du lac de Sauvabelin, de ce lac aux herbes, dont vous avez parlé il y a quinze jours, et dont l'aspect répugne, en effet, à la vue des promeneurs.

Voilà quelques idées sur l'administration municipale, monsieur le rédacteur; faites-en l'usage qu'il vous conviendra, et croyez-moi votre fidèle lecteur.

(*Un vieux Lausannois.*)

Les parures primitives.

Mon Dieu, que l'homme est bête!

Et la femme donc!

C'est la première pensée qui vient à l'esprit en constatant, dans ce curieux ouvrage, les *Parures primitives*, les moyens employés pour s'embellir.

Il est impossible, en effet, de ne pas se demander jusqu'à quel degré peut aller la bêtise humaine, en voyant les déformations, les mutilations, les souffrances, les horreurs et les sottises dont les hommes et les femmes sont capables sur eux-mêmes, sous le prétexte de se rendre plus beaux et de se faire admirer.

Quand Boileau écrivit :

De Paris au Pérou, du Japon jusqu'à Rome,

Le plus sot animal à mon avis c'est l'homme,

il est bien évident qu'il ne rééditait qu'une conviction, une affirmation vieille comme l'antiquité, mais franchement on reste abasourdi, stupéfait de voir qu'aujourd'hui encore, en Europe, en Asie, en Afrique et dans l'Océanie, c'est-à-dire dans toutes les parties du monde, la sottise est la même dans tout ce que l'homme inventa, invente encore chaque jour, sous le prétexte de s'embellir.

Et tout ce que l'auteur de ce livre raconte n'a rien d'imaginatif. Non seulement, il s'appuie sur les revues scientifiques, les recueils de voyages de l'abbé Prévost, de Bougainville, de Baker, de Livingstone, de Stanley, sur des publications qui font autorité comme celles de Charton, de Figuier, de Racinet, de Ménard, mais il y ajoute les preuves les plus convaincantes, les photographies et les dessins pris sur nature.

Et l'on reste vraiment confondu en voyant comment on comprend l'esthétique et quelles sont ses diverses manifestations dans les cinq parties du monde.

En Chine, on déforme les pieds. Au Brésil et au Pérou, chez les Omagnes et les Conibos, on opère la compression du crâne.

Aux Indes, c'est l'écrasement du nez. Dans l'Afrique centrale, au Zanzibar et au Brésil, déjà nommé, on pratique la mutilation des lèvres. Au Groenland, ce sont les joues. En Asie, en Amérique, en Océanie, on décore les nez d'une façon invraisemblable. A Santa-Cruz, au Japon, à Malabar, aux Indes, on perce, on troue, on taillade les oreilles de toutes les façons possibles et imaginables.

Chez les Caraïbes, on se développe les jam-

bes d'une manière factice. Sans aller si loin, à Tunis, les femmes juives s'engraissent au moment de se marier d'une effroyable façon, la beauté ne consistant que dans l'amoncellement des chairs et de la graisse. Les plus belles sont celles qui sont incapables de se bouger.

Pour arriver à ce résultat, elles ne mangent pendant plusieurs mois que du chien rôti et une pâtée faite avec une sorte de farine de maïs.

J'en ai vu à Tunis de ces femmes. Elles sont horribles. C'est une masse informe, dégoûtante. Elles sont même d'autant moins suggestives qu'elles sont vêtues de petites vestes en soie et de culottes *collantes* également en soie et ne dépassant pas le genou.

Ailleurs, en Annam, à Ceylan, en Afrique, on se teint les dents. En Chine, le chic suprême, la preuve d'une grande noblesse, consiste dans la longueur des ongles, à tel point qu'il faut avoir des étuis pour les renfermer et qu'un homme de haute distinction ne peut faire œuvre de ses dix doigts.

N'avons-nous pas connu le roi galantomo Victor-Emmanuel qui ne coupait qu'une fois par an l'ongle de son petit doigt et le donnait en cadeau — très recherché — à sa maîtresse privilégiée du moment.

Nous ne sommes point d'ailleurs sans posséder nous-mêmes une certaine dose de sottise. La question de mode joue chez nous un rôle important et l'on souffre volontiers pour se rendre... beau.

Nous n'admettons pas les mutilations qui sont encore très en honneur dans tant de pays, mais les femmes se martyrisent avec leurs corsets et se trouent les oreilles. Les hommes portent des faux-cols qui les font souffrir et des chapeaux hauts de forme qui sont ridicules et incomodes.

C'est la façon que nous employons en Europe pour montrer notre essence supérieure.

L'homme, en tous lieux, fait passer le superflu avant l'utile. Il se pare et, dans son désir de dompter la nature, il s'attaque à son propre corps. Il en modifie l'aspect et le rend absolument difforme en se disant qu'il sort de l'ordinaire. Cette pensée lui suffit.

L'homme et la femme ainsi.

Toutefois, cette histoire de la parure apporte elle aussi un témoignage de la loi du progrès. On y constate les efforts faits pour satisfaire aux exigences de la vie matérielle, pour flatter l'amour-propre, pour s'embellir et plaire.

Théodore CAHU.

(*La France.*)

La cantata dè Grandson.

Dein cauquiès dzo, lo 17 dè juin, onna demeindze lo tantou, la Chorâla dè Lozena et clia dè Vevâi sè vont mélliâ po deré, dein la granta cathédrala dè Noutra-Dama, la cantata dè Grandson.

D'aboo, sédè-vo que l'est que 'na canata?

Vo vo rassoveni bin dè l'histoire dè Gueyaume-Tè, coumeint Djan-Daniel la contâve à cé tant regrettâ monsu Favrat. Eh bin, la cantata dè Grandson est oquè d'apportseint, rappoo à 'na terriblia rebedoulâie que lè Suisses aviont

bailli à Borgognons dão coté dè pè Grandson ; mā se l'affére de Gueyaume-Tè sè pão contà ein tourdeint son crouion dè pipa, chetâ su onna dzé-valla, su lo soyi, ye faut, po la cantata, onna troupa dè chanteu et dè musicârè et ion po lè z'acouilli, kâ cein sè dit avoué lè quattro partiès et la bassa et avoué onna granta musiqua qu'est tot lo contréro dè cliai dâi carabiniers, kâ hormi la trompetta, que lài est assebin, lài a la vioula, la ioula, la pioula, la flota, lo toutou, lo pévouet, lo kœillet, l'épouffârè, la ronnârè, lo tabornârè et la zonna*.

C'est la zonna que coumeince, avoué la ronnârè, qu'on derai qu'on oût dâi débordenâïes coumeint se lo canon ron-elliâvè dão coté dè Concise, que c'est lè Borgognons que s'approutsont; on momenit après, lo pévouet s'embriyè ein faseint pou, pou, pou, que seimblie que coumeinçont à pétarâ pè contré Bonvelâ; et tsau pou, ti lè z'autro musicârè s'einmodont, que cein fâ bintout on détertin dè la metsance; et quand lè coraillo brâmont lo premi couplet, iò sè dit : « Quand lè Pâodésè dâi montagnès regatont avau lè dérupito, rein n'arrête lo brelan, » seimblie que tot vint avau et qu'on est ào maitain dè la trevougnâ.

Adon y'ein a trâi que tsantont on es-pée dè « Mourir pour la patrie, » mā pas la méma, et ti lè z'autro ruailont quattro iadzo de fila : « Grandson ! » que paraît que c'est lo mot dè passe, après quiet tsantont tot plian et tot dâo, on tant bio cantico, mā que n'est pas dein lo chaumo, et qu'on derai que c'est dâi z'orguès; et pas petout l'ont botsi que sè remettont à ruailâ : « Au combat! au combat! »

Après cliai bramâïès, que lè dusont einroutsi, sè câisont on momeint, et la vioula, la ioula, la pioula et la flota ein sublont iena tot balameint, tandi que 'na grachâosa, qu'est tota soletta permîti cliai gaillâ, ein dit onna tant galéza, que fâ tant bio ourè, que cein fâ on rudo pliési, kâ on derai on ransignolet; et cein fâ dâo bin ai z'orolhiès après lè dégruchès dè l'épouffârè, lè sicliâïes dâi kœillet, lè bramâïes dâi boeilans et lo tredon dâo tabornârè et dè la zonna.

Quand la pernetta a botsi, lè z'autro reimpougント. Y'ein a dou qu'ein diont on bet iò ion fâ lo premi et l'autro lo second, et l'einmodont ti einseimblo lo couplet dè la granta tsapiâïe. Te possiblio quin refredon! quin brelan, quand tsantont lè détraux, lè massuès, lè z'hallebardès, et que diont : « Moo ai Borgognons ! » Cein fâ refrezenâ ! L'est

quie iò la zonna s'ein baillé à roli, et iò l'épouffârè cratchè la mitraille! Et pi faut ourè lè ioulâïès, lè sicliâïès, lè pioulâïès, lè ronnâïès et lè pétâïès dè totès cliai musiquès! non de non! On ein est einsordellâ et portant on sè regâlè dè cein ourâ po cein que cein no fâ peinsâ à cliai vilhio Suisses dâi z'autro iadzo, qu'êtint dâi rudo lulus, et quand on oût cein tsantâ pè cliai d'ora, on sè dit : « Ne sont ni écouessi et ni étiquo! respect! »

Après cé brelan, l'einmourdizont on chaumo, et tsantont dè tieu la libertâ po fini.

Vouaïque cein que l'est què la cantata dè Grandson. Se vo n'ai pas onco cein oïu, allâ à Noutra-Dama lo 17, kâ ti cliai que cognaisont dza la cantata lai vollont retornâ, et pi cliai chanteu dè pè Lozena et dè pè Vevâi sont dâi coo que fâ galé ourè et qu'ein vollont onco derè on part d'autrès devant la cantata.

Ora, se cein pão vo férè pliséi, vo contéri onco on iadzo, la senanna que vint, la défrepennâ dè Grandson.

MM. les dentistes américains et autres, il n'est rien de nouveau sous le soleil, témoins les lignes suivantes que nous trouvons dans la *Gazette de Lausanne* de 1823 :

M. Taillefer, chirurgien-dentiste, mécanicien, reçu et approuvé par la faculté de médecine de Genève, offre ses services pour tout ce qui est du ressort de son art, placer des dents naturelles ou artificielles, avec ou sans pivot, construire des dentiers, demi-dentiers, portions de dentiers à bases d'or, de platine ou d'argent doré, avec des dents naturelles ou artificielles, et des intervalles émaillés, imitant parfaitement les gencives; il fait, pose et assujettit des pièces mécaniques qui redressent et affermissent les dents obliques ou déplacées et font disparaître cette difformité qu'on appelle *menton de galoché*; il construit toutes sortes d'obturateurs pour remplacer les parties solides et même le voile du palais.

S'étant appliqué à cette branche de la chirurgie mécanique qui remplace les parties du corps mutilées ou amputées, il fait et place des nez artificiels émaillés, des jambes articulées au moyen desquelles on peut marcher sans canne avec promptitude et sûreté, et des bras articulés propres à saisir et tenir les objets, comme avec la main vivante; il construit aussi les instruments de chirurgie qui demandent beaucoup de précision et de fini, et tient à choix des sondes de Ducamp, montées en argent ou en platine. Rue Cornavin, No 4, à Genève.

Grand concert à la cathédrale.

— On n'a peut-être pas assez remarqué jusqu'ici l'annonce du grand concert qui sera donné le dimanche 17 juin, à 3 heures après midi, par l'*Union chorale de Lausanne* et la *Société chorale de Vevey*, avec le concours de solistes distingués, et de l'*Orchestre de la ville et de Beau-Rivage*, renforcé de nombreux artistes et amateurs. Ces divers éléments réu-

niront près de 180 exécutants. Le grand attrait du programme est la *Cantate de Grandson*, paroles d'Oyez et musique de M. Plumhof, musique superbe, qui a laissé des souvenirs inoubliables chez ceux qui l'ont entendue à Lucerne ou à Lausanne, en 1873. Un livret qui va paraître donnera le texte de tous les morceaux, le portrait et la biographie des auteurs et des solistes. — Voir les annonces pour les divers dépôts de billets. Places réservées et numérotées chez M. Tarin, libraire.

Brillant du linge. — Délayer l'amidon avec de l'eau froide, en versant peu à peu cette eau sur la quantité d'amidon jugée nécessaire. Quand il est bien délayé, on le met sur le feu, on ne le laisse bouillir que quelques minutes en ayant soin de remuer constamment. Quand cet empois est encore bouillant, on y plonge un morceau de paraffine ou d'acide stéarique de qualité bien pure, et l'on remue jusqu'à ce que cette substance soit incorporée à l'amidon. La proportion nécessaire est de 5 à 6 centimètres de longueur de bougie pour un litre d'empois.

Le linge imprégné de cette composition devient ferme et très brillant par le repassage.

Nous lisons dans le procès-verbal de la municipalité de Lausanne du 20 janvier 1804 :

Sur la lettre du Petit Conseil, en date du 18 courant, qui nous demande la grande salle de la maison-de-ville pour les séances du Grand Conseil, qui se rassemblera le 30 de ce mois, la Municipalité a chargé le citoyen Fiaux, officier municipal maistre, de faire le nécessaire pour la préparation du local.

On voit par ce qui précède que le bâtiment où se trouve la salle du Grand Conseil, et qui porte sur son fronton la date de 1803, n'était pas terminé en 1804. Ce n'est donc point dans la salle actuelle, comme le disait dernièrement un député, dans son discours sur le monument du major Davel, que le Grand Conseil tint sa première séance, le 14 avril 1803, mais bien dans l'ancienne salle des Deux-Cents, à l'Hôtel-de-Ville.

La photographie et les plantes.

Nous extrayons les lignes suivantes d'une chronique de M. Raoul Lucet, publiée dans le *XIX^e Siècle* :

« Ce que la photographie fait couramment pour des phénomènes dont l'cessive rapidité rend la perception impossible, elle le peut également faire pour d'autres phénomènes que leur lenteur, au contraire, soustrait à notre observation. Tels sont, par exemple, les mouvements dus à la croissance des végétaux.

Voici une plante. Pendant huit jours, trois semaines, un mois, six mois, on l'a photographiée religieusement, soir et matin. Toutes ces photographies, dont les minuscules différences ne s'a-

* La vioula, le violon; la ioula, la clarinette; la pioula, le hautbois; la flota, la flûte; lo toutou, le basson; lo pévouet, le cor; lo kœillet, le picolo ou flûte; l'épouffârè, le trombone; la ronnârè, la contrebasse; lo tabornârè, le tambour; la zonna, la grosse caisse.